

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **13/02/2015**

que la convocation du Conseil avait été faite le **06/02/2015**

et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **12 février 2015**

L'an deux mil quinze

Le **douze février** à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, DROUHARD Roland, PERRUCHE Sylvain, TOITOT Salomé, PERNIN Gérard, COQUARD Cédric**

Etaient absents : **MULIN Cyril, FREZARD Denis**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. Dominique GENDREAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : VENTE DES LOCAUX DE LA MAIRIE

Le Maire propose au Conseil Municipal les démarches effectuées en vue de la vente des locaux de la Mairie.

Il expose que l'acquéreur est Monsieur Luc DROUHARD, propriétaire du bâtiment mitoyen de la Mairie pour la somme de 28 000 €.

Cette proposition est adoptée à la majorité par 7 voix pour et 1 abstention.

Le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente de ce bien et à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire
Frédéric REIGNNEY

